



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze du mois de mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Tom Morel, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 26 - Pouvoirs : 3 - Votants : 29

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J.-S. - FILLION L. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés: BIARD G. (pouvoir MERCIER-GUYON C.) - DITTA E. (pouvoir FILLION L.) - HUCHET C. - REVEILLON E. (pouvoir DUPONT C.)

Absents BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S.

Secrétaire de séance : DELILLE M.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/03/2021 / Date d'affichage : 09/03/2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,

à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 8 février 2021 ;
- **DÉCIDE** de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021, dans les conditions proposées en séance, **DÉCIDE** de modifier en conséquence le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution et la signature de tous les documents relatifs à ce dossier et au recrutement ;
- **DÉCIDE**, pour le poste permanent P255, d'ouvrir la possibilité du recours à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 en sus de l'article 3-2, dans les conditions proposées en séance, **DÉCIDE** de modifier en conséquence le tableau des emplois, et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution et la signature de tous les documents relatifs à ce dossier et au recrutement ;
- **VALIDE** l'annulation de l'application de pénalité d'absence à une réunion de lancement, dans le cadre du marché d'agrandissement et de rénovation des vestiaires d'Evires, envers les entreprises EFG et CRC ;
- **DÉCIDE** de l'acquisition des parcelles 282 section H 3173 (ex parcelle H 745p2), d'une surface de 20 m², et 282 section H 3175 (ex parcelle H 746p2) d'une surface de 1 m², et situées sur l'emprise de la rue du Capitaine Anjot, appartenant à M. et Mme DUBOIS Michel, **APPROUVE** cette acquisition pour l'euro symbolique, **PRÉCISE** que tous les frais et droits quelconques relatifs à la rédaction de l'acte d'acquisition seront supportés par la commune, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- **APPROUVE** l'installation par la société ORANGE d'une antenne-relais « Haut débit mobile 4G », sur la parcelle communale cadastrée A 765, située près de la carrière des Eranies sur la commune déléguée de Thorens-Glières, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision, notamment le bail à intervenir entre ORANGE et la commune afin de formaliser les modalités de cette installation ;
- **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice, **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe « bois et forêts », dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice, et **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe « cimetière-caveaux », dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice ;

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal, **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe « bois et forêts », et **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe « cimetière-caveaux » ;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget principal 2020, **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « bois et forêts » 2020, et **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « cimetière-caveaux » 2020 ;
- **ARRÊTE** comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales (part communale) de la commune de Fillière pour l'année 2021 : **TF = 8,56 % ; TFNB = 49,17 % ;**
- **VALIDE** l'attribution des subventions 2021 aux associations, selon les éléments présentés durant la séance via un tableau récapitulatif (qui sera annexé à la délibération correspondante) ;
- **ADOpte** le **Budget Annexe « Bois et forêts » 2021** de la commune de Fillière, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	85 633 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	85 633 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	359 447 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	359 447 €

- **ADOpte** le **Budget Annexe « caveaux – cimetière » 2021** de la commune de Fillière, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	60 520 €	TOTAL	60 520 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	60 520 €	TOTAL	60 520 €

- **VALIDE** la participation de la commune de Fillière à l'appel à projets numériques lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale, afin de soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles de la commune ;

à 27 voix pour et 2 voix contre :

- **DÉCIDE** d'accepter la baisse des pénalités de retard à hauteur de 50 % dans le cadre de la consultation pour la mise en place de nouvelles classes en modulaires sur la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue ;
- **APPROUVE** le **Budget Principal 2021** de la commune de Fillière, tel que synthétisé dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	9 428 349 €	TOTAL	9 428 349 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	7 660 468 €	TOTAL	7 660 468 €

Le Maire

Christian ANSELME



Affiché le :